PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	DERENDINGER Kevin	SUE Hélène
BAULIEU Aurore	GAYET Patrice	SUE Julien
BRULÉ Valérie	GUENIN Christine	TERRAZ-LADERRIÈRE Fanny
CUSINATO Françoise	JOYANDET Florence	VISSIÉ Gaël
DÉTRIE Gilles	LAURENT Thierry	ZILLI Benjamin
Etaient absents excusés		
FUMEY Françoise a donné procuration à CUSINATO Françoise		
GERMAIN Gauthier a donné procuration à SUE Julien		
PICAUD Sylvain a donné procuration à BARTHELET Catherine		
SASSARD Elodie a donné procuration à VISSIÉ Gaël		

Ouverture de la séance à 20 h 00

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, M Gaël VISSIE.

Aurore BAULIEU, Valérie BRULÉ et Benjamin ZILLI, arrivés en retard ne participent pas au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	16	0	0

02 – GBM – Fonds de concours – Rue du séminaire (dissimulation de réseaux) & Requalification de la grande rue – entrée Miserey-Salines

Madame la Maire de PELOUSEY expose que dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

à hauteur de 50% fixé par délibération pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries **OU** correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie les opérations suivantes ont été réalisées sur la commune :

- Rue du séminaire (dissimulation de réseaux)
- Route de Miserey / Grande rue

Ces opérations sont maintenant terminées et soldées. Il s'agit désormais de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée pour le secteur concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT des opérations citées ci-dessus, dont le montant est arrêté à ce jour à **156 305.28 € HT**.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Madame Hélène SUE ne prend pas part au vote.

Benjamin ZILLI, arrivé en retard ne participe pas au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

03 – Finances – Budget communal – Décision Modificative n° 02/26 – GBM – Fonds de concours

Lors de la confection du budget primitif 2026, des chiffres avaient été annoncés concernant les fonds de concours à verser à GBM pour la requalification de la grande rue et la dissimulation des réseaux secs au niveau de la grande rue et du bas de la rue du séminaire.

Ces données ont été revues par GBM, ce qui nécessite la modification du budget par la rédaction d'une décision modificative, dont le détail est le suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		9 602.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		**9 602.00 €**
D 2041512 : Subv. Grpt : Bâtiments, installations		9 602.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		**9 602.00 €**
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		9 602.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		**9 602.00 €**
R 7022 : Coupes de bois		4 700.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		**4 700.00 €**
R 741121 : DSR des communes		4 902.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		**4 902.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces données.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

04 – Finances – Budget communal – Décision Modificative n° 03/26 – FPIC

La Préfecture du Doubs a annoncé les données relatives au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Une décision modificative est nécessaire pour la prise en compte des chiffres annoncés.

Détail de la décision modificative :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7392221 : Fonds péréquation ress. com. et intercom		1 198.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		**1 198.00 €**
R 73111 : Impôts directs locaux		1 198.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale		**1 198.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces données.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

05 – Occupation d'une parcelle communale par la Ferme de Barband

Lors de sa séance du 7 septembre dernier, le Conseil Municipal avait débattu sur une éventuelle occupation d'une parcelle communale boisée par la Ferme de Barband sur le secteur du bois de la Roche.

Les discussions avaient abouti d'une part à un refus prenant en compte l'avis très réservé de l'ONF et d'autre part sur la perspective de proposer un autre terrain.

Après réflexion et en concertation avec Gilles DÉTRIE, adjoint en charge de la forêt, Madame le Maire propose l'occupation de la **parcelle communale AC28**, sur le secteur de la zone industrielle de champ Pusy.

Le conseil municipal doit alors se prononcer sur la signature d'une convention, autorisant **exceptionnellement et uniquement pour 2026** cet exploitant agricole à faire pâturer **un troupeau d'ovins** sur la parcelle communale AC28.

Cette autorisation temporaire et très encadrée, accordée pour répondre aux difficultés fourragères de 2026, tout en garantissant la protection de la parcelle communale devra rappeler les règles suivantes :

- Le pâturage devra être **ponctuel, extensif et surveillé**, dans une zone et avec un nombre d'animaux précisément définis.
- L'exploitant sera responsable de son troupeau, des clôtures, des dommages éventuels et devra être assuré.
- La Commune pourra **contrôler, modifier ou suspendre** le pâturage à tout moment en cas de risque ou de dégradation de la parcelle.
- La convention prendra fin au plus tard le **30 novembre 2026**, sans renouvellement automatique et sans créer de droit pour les années suivantes.
- À la fin de l'autorisation, l'exploitant devra retirer les animaux et les installations et remettre les lieux en état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'occupation de la parcelle communale AC28 par la Ferme de Barband.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

06 – Transaction – Parcelle communale contenant une infrastructure de téléphonie mobile

Le rachat d'une petite parcelle communale qui accueille actuellement une antenne de télécommunication avait été évoqué lors de la séance du 7 septembre dernier.

Après échanges, les élus avaient demandé à Madame le Maire de renégocier ce rachat qui semblait peu avantageux pour la commune.

Madame le Maire a donc renégocié avec l'entreprise CELLNEX, dont la proposition est désormais de 30 800 €, soit une deuxième proposition nettement plus avantageuse que la première.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à 30 800 € pour la vente d'une portion de la parcelle B 60, lieu-dit les Fosses, pour une surface de 160 m², sur laquelle est implantée l'infrastructure de téléphonie mobile d'HIVORY.

L'acheteur prendra en charge la totalité des frais de la transaction, incluant notamment :

- Les honoraires du géomètre-expert qui procédera à la division parcellaire,
- Les émoluments du notaire,
- Les droits et taxes relatifs à la publicité de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise CELLNEX et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	1

07 - Délégations du Conseil Municipal au Maire – Décisions prises durant le 3ème trimestre 2026

Madame le Maire a reçu du Conseil Municipal le 30 mars 2026, diverses délégations dont elle fait ci-dessous le compte-rendu pour la période du 1er juillet 2026 au 30 septembre 2026.

Objet de la délégation	Dossiers traités
1 - Passation des marchés publics ne dépassant pas le seuil légal en vigueur, pour les marchés sans publicité, ni mise en concurrence	0
2 - Acceptation d'indemnité de sinistre	2

3 - Cimetière - Concession	0
4 - Reprises d'alignement	0
5 - Urbanisme - Droit de préemption	6
6 - Urbanisme - Autorisations accordées	
Certificats d'Urbanisme	14
Déclarations Préalables	9
Permis de Construire	3
Modifications de Permis de construire	0
Permis d'Aménager	0
7 - Action en justice	0
8 - Véhicules communaux - règlement des conséquences dommageables en cas d'accident	0

Les élus reconnaissent avoir pris connaissance des délégations données à Madame Le Maire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

Informations

- Préfecture

 - Le fonds de péréquation intercommunale et communale est revu chaque année. Malheureusement, GBM sera cette année contributeur et donc chaque commune doit participer financièrement, d'où la délibération prise ci-dessus.

 - Monsieur le Préfet a informé de la prolongation de l'arrêté de restriction provisoire sur l'usage de l'eau avec le niveau crise pour l'ensemble du Département. La situation est inédite.

 La commune ainsi que Grand Besançon ont rappelé ces restrictions sur leurs différents canaux de communication.

- Grand Besançon Métropole

 - Le service assainissement et eaux pluviales, en suite des inondations notamment rue de la Fontaine, a effectué plusieurs contrôles de raccordement avec des tests à la fumée. Il s'avère que plusieurs habitations ont des eaux de toiture qui vont directement dans le réseau d'assainissement. Cette situation ne peut pas durer car elle entraîne une montée en charge des réseaux lors d'épisodes d'orage mais aussi le traitement inutile d'eaux de pluie... Des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés.

 - Le Maire résume les derniers échanges concernant la Zone d'Activités Economiques de Champ Pusy : des zones humides non fonctionnelles, dégradées car cultivées y ont été découvertes. Elles seront donc soumises à compensation qui sont à l'étude. La transaction foncière a été effectuée.

 - Le maire relate un entretien avec les services dans le cadre du suivi du Programme Local de l'Habitat, pas de souci, les projets sont mis en œuvre dans notre commune : deux lotissements sont actuellement ouverts à la commercialisation avec au total 29 lots, la construction de 10 logements intermédiaires est également en cours rue du Chanot...

 Les services ont présenté aussi une évaluation à l'échelle de GBM : Baromètre de l'Habitat et du Logement.

 - Ginko informe d'un préavis de grève (sans date précise) déposé pour le réseau périurbain. Des négociations sont en cours pour limiter la gêne.

 - Une opération de pontage qui consiste à recouvrir les fissures avec un mastic bitumineux chaud a eu lieu sur la Départementale 8 et la rue du Pré Saint-Martin.

 - Le Maire synthétise la conférence des maires du 10 septembre : présentation des aménageurs publics SEDIA et Territoire 25, des travaux de la Grande bibliothèque et des réseaux de chaleur déployés dans Grand Besançon.

Diverses informations

- Le Maire rappelle que les grands électeurs de Pelousey ont bien participé au scrutin des sénatoriales, voici le résultat pour mémoire : sont élus Mrs Jean-François Longeot, Jacques Grosperrin et Arnaud Marthey. Ils avaient tous été reçus en mairie par les élus concernés.
- L'ONF indique que les conséquences de la sécheresse 2026 sur les plantations forestières sont telles que les obligations de regarni ne pourront pas être mobilisées.
- Le Maire est intervenu pour un feu de broussaille chez un particulier : le rappel des interdictions d'autant plus dans ce contexte de sècheresse doit être poursuivi.
- Le maire a été Interpellé dans le cadre d'un incident de chasse survenu à proximité des habitations : une sanction a été effectuée immédiatement par le président de l'association.
- Thierry Laurent a effectué avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) le contrôle ERP (Etablissement Recevant du Public) au Château d'Uzel de la résidence d'accueil de jour de la Fondation Pluriel. Tout s'est bien passé.
- Le remplacement du jeu motif à ressort par un cheval à ressort a été effectué sur la zone de loisirs en septembre.
- Julien Sue a organisé l'évacuation de la voiture brûlée chemin des Vagères dans une casse.
- Julien Sue indique qu'il a terminé la mise en conformité de l'adressage sur la base adresse nationale. Cette démarche est nécessaire par exemple pour que les services d'urgence arrivent au bon endroit, pour un raccordement efficace aux réseaux d'énergies ou de communication ou encore pour des analyses cartographiques précises.
- Thierry Laurent explique le suivi et l'accompagnement des cantonniers qu'il a mis en place, et notamment le guidage d'un remplaçant : beaucoup d'interventions à l'école sont à noter, des interventions sont prévues par quartier désormais…

 De nouveaux horaires ont été proposés pour mettre en place la retraite progressive d'un agent à 80% à partir de novembre et l'embauche à 20% d'un cantonnier est envisagée.
- Julien Sue informe du changement de sens de circulation au sein d'une partie de la rue du Chanot pour faciliter la circulation des poids lourds en phase chantier du projet porté par Vivalys.
- Le Maire a rencontré le référent sureté de la gendarmerie pour évaluer les besoins et les chiffrer dans le cadre d'un éventuel déploiement de la vidéoprotection aux entrées du village. Il s'agit ensuite de réaliser des devis auprès d'entreprises compétentes, devis qui peuvent varier selon les capacités à se brancher ou pas sur des réseaux d'éclairage public par exemple.
- Le Maire remercie les élus qui l'ont accompagné dans l'évacuation du domaine public de monstres place de l'Europe, opération qui a été effectuée avec le renfort de la gendarmerie.
- Le Maire a participé à deux nouvelles commissions d'attribution de logement de Loge GBM et Néolia. De nouveaux habitants seront donc bientôt accueillis.
- Le CCAS a diffusé une nouvelle proposition d'action : un déplacement au marché de Noël à moindre coût, à voir si cela plaira !
- Gilles Détrie a participé à l'assemblée générale du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) et confirme la qualité de l'eau qu'il va falloir apprendre à utiliser avec plus de précaution. Tous les syndicats et régisseurs de l'eau potable envisagent de nouvelles tarifications de l'eau (plus on consomme, plus on paye cher par exemple).
- Gilles Détrie informe du résultat de l'étude photovoltaïque : le site a privilégié est celui de l'école primaire, en le couplant aux prochains travaux de changement de toiture et prévoyant de l'autoconsommation. Il nous est conseillé de le prévoir pour chaque changement de toiture d'ailleurs… Des efforts sont encore à produire pour résorber toutes les fuites des réseaux mais les investissements à mener sont colossaux…
- Hélène Sue raconte la visite du centre de maintenance SNCF à Geneuille, elle l'a trouvée vraiment instructive. Cela permet de mieux comprendre la variété des métiers et expertises liés à l'exploitation ferroviaire.
- Julien Sue a participé à un bornage amiable rue du Champ Pusy, sans particularité ;

- Julien Sue a participé à un Comité de Pilotage Uzel sur site organisé par Terre Comtoise. L'étude se poursuit.
- Gilles Détrie visitera les nouveaux locaux de la Banque alimentaire le 9 octobre. L'association est heureuse de pouvoir accomplir ces missions cette fois dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.
- Valérie Brulé signale qu'elle poursuit ses interventions pour la gestion des chats errants, elle remercie Sylvain Picaud qui l'a aidée.
- Il est proposé l'installation d'un food-truck du « restaurant le Bistrot » le vendredi soir vers la salle Saint-Martin pendant la période hivernale.
- Deux mariages ont été célébrés dont celui de notre collègue Benjamin Zilli, félicitations !!

Vie associative et festive

- Valérie Brulé relate la réunion de rentrée des associations : le planning a été partagé ainsi que les consignes de sécurité etc. On remarque que les associations proposent moins de manifestations désormais comme les vides grenier qui fonctionnent bien mais nécessitent une forte mobilisation de bénévoles... Les associations proposent de renouveler le forum des associations en mai par exemple. Une date sera proposée prochainement.
- Valérie Brulé explique qu'elle travaille avec le Maire à organiser la venue de nouvelles animations pour 2027 comme une pièce de théâtre et un concert rock... Il est proposé également de commencer à travailler un planning d'animations pour l'été prochain.
- Retour sur le concert de l'harmonie municipale de Besançon qui a plu et connu du succès mais grande déception par contre pour le thé dansant du CCAS qui n'a pas rencontré son public !
- La première intervention de la réserve citoyenne s'est bien passée : la forêt a bien besoin de cet entretien chronophage mais très utile. Il a été constaté que les essences plantées ont mal vécu les variations climatiques. L'éclaircissement de cette parcelle sera également le bienvenu.
- Félicitations au comité jeunes citoyens qui s'est très bien mobilisé pour Pelous'est propre. Les jeunes vont se retrouver prochainement pour créer des abris à oiseaux puis décorer la mairie pour Halloween.
- Inauguration de la boulangerie : les habitants sont très heureux de retrouver cette offre essentielle dans le village !

AGENDA

Agenda des élus

- Tous les lundis – 18 h 30 – Municipalité
- Samedi 17 octobre à 11 h : Réunion de quartier au Vallon de Bouvreuil
- Samedi 24 octobre à 9 h : inauguration des nouveaux logements avec le Président de GBM
- Prochain conseil municipal – lundi 2 novembre à 20 h 00

Événements futurs

- Vendredi 9 octobre à 18 h – Salle Saint-Martin – Assemblée Générale de l'APE
- Mercredi 14 octobre à 20 h – Mairie de Pouilley les Vignes – Conférence sur le frelon à pattes jaunes
- Vendredi 16 octobre à 20 h – Salle Saint-Martin – Assemblée Générale de Festi'Pelousey
- Samedi 17 octobre à 18 h - Esplanade de la Noue – Trail la Pelouséenne organisé par MTBO Collective

Fin de la séance à 22H25

Le secrétaire de séance,

Gaël VISSIÉ

Le Maire,

Catherine BARTHELET

MAIRIE de PELOUSEY (Doubs)